

Il dépose aussi sur la Table,—Etat des recettes et dépenses pour les marins malades et en détresse pour l'exercice terminé le 31 mars 1933.

Aussi,—Relevé en rapport des règlements faits sous l'empire de la Loi concernant les spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés. Cha. 151, S.R.C., 1927.

Aussi,—Etat *re* règlements sous les dispositions de la Loi de santé des travaux publics, Cha. 91, article 5, S.R.C., 1927.

Et aussi,—Etat *re* règlements en vertu de l'alinéa 6, de la Loi des pensions et de la santé nationale, Cha. 39, 18-19 George V.

M. Sutherland, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies des ordres navals généraux promulgués et émis aux forces navales canadiennes entre le 1er février 1933 au 1er décembre 1933, en vertu des prescriptions de l'article 44, chapitre 139, S.R.C., 1927.

Aussi,—Copie des ordres promulgués à la milice et à la force canadienne de l'air du 1er janvier 1933 au 1er décembre 1933, sous les dispositions de l'article 141, chapitre 132, S.R.C., 1927.

Aussi,—Copie des ordres à la milice promulgués entre 11 janvier 1933 et le 15 septembre 1933, sous les prescriptions de l'article 141, chapitre 132, S.R.C., 1927.

Aussi,—Liste des nominations, promotions et retraites, milice du Canada (Forces permanentes et non permanentes), et force royale de l'air depuis le 28 janvier 1933 au 24 janvier 1934.

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Liste des ventes de terres qui ont été annulées par le département des Affaires des Indiens depuis le 1er septembre 1933 au 31 décembre 1933.

Aussi,—Relevé montrant le nombre d'affranchissements sous les prescriptions de l'article 114, de la Loi des Indiens durant l'exercice terminé le 31 mars 1933, conformément aux dispositions du Cha. 98, des S.R.C., 1927.

Aussi,—Relevé montrant le nombre de permis accordés pour transporter des liqueurs intoxicantes dans les Territoires du Nord-Ouest, pour l'année solaire du 1er janvier 1933 au 31 décembre 1933, conformément aux dispositions des S.R.C., 1927, Cha. 142, article 93.

Aussi,—Liste des baux, licences et permis ou autres autorités annulés sous les prescriptions des S.R.C., 1927, chapitre 113, article 96.

Aussi,—Ordonnances des Territoires du Nord-Ouest passées conformément aux prescriptions du chapitre 142, article 13, S.R.C., 1927.

Il dépose aussi sur la Table,—Rapport des arrêtés en Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, conformément aux prescriptions de l'article 75, chapitre 113 de la Loi des terres fédérales, S.R.C., 1927.

Aussi,—Copie d'arrêtés en Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, conformément aux prescriptions de l'article 4, paragraphe 3, chapitre 130, S.R.C., "Loi de la convention des oiseaux migrateurs."

Aussi,—Copie d'arrêtés en Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, et la *Gazette de la Colombie-Britannique*, conformément aux prescriptions des articles 4 et 75 de la Loi des terres fédérales, S.R.C., 113, des règlements pour l'arpentage, l'administration, la disposition et la gérance des terres fédérales dans la zone ferroviaire de 40 milles dans la province de la Colombie-Britannique.